



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

Les mercenaires de la finance

Le déficit public de la France a atteint 5,5% du produit intérieur brut (PIB) sur l'année 2023, contre les 4,9% prévus par le budget imposé au Parlement à l'automne. Une véritable sortie de piste pas totalement inattendue tant les prévisions du gouvernement étaient optimistes. Le Haut Conseil des finances publiques avait d'ailleurs appelé à une forme de prudence concernant ces chiffres.

Loin de reconnaître une erreur d'appréciation ou de remettre en cause sa politique économique et budgétaire, le grand maître de la stratégie du choc, Bruno Le Maire, s'est empressé d'annoncer sa « *détermination totale* » à trouver des « *économies complémentaires* »... tout en démentant avec virulence la mise en place d'un plan d'austérité !

Pris en flagrant délit de débâcle budgétaire, le Premier ministre s'est lui lancé dans une énième offensive contre les chômeurs désignés comme profiteurs. Quand il s'agit d'accélérer la

destruction des acquis sociaux pour ne pas s'en prendre aux vrais responsables, le chef de bande tire plus vite que son ombre.

A l'opposé, dans leur course au grisbi, les mercenaires de la finance oublie qu'en France, en 2023, 100 milliards d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires et près de 200 milliards d'euros d'aides l'ont été aux grandes entreprises, sans critères et sans contreparties.

Invités à nous rendre à Bercy pour des consultations visant à trouver de nouvelles pistes pour racler les fonds de tiroir et faire la poche des citoyens, nous avons refusé de participer à cette mascarade. Nous sommes convaincus que ce sont sur les recettes et non sur les dépenses qu'il est urgent d'agir. Nos propositions en la matière sont nombreuses, sérieuses et soutenues par nos concitoyens.

Comme toujours, le gouverne-

ment agit dans la précipitation et veut taper fort. Des coupes brutales sont à prévoir dans tous les secteurs, y compris dans ceux qui sont en souffrance. Convoquées le 9 avril, nos collectivités pourraient elles aussi être mises à rude épreuve, ce qui aura inévitablement des conséquences directes sur la vie de nos concitoyens.

Le 30 mai, lors de notre journée réservée, nous ferons entendre une autre voix et mettrons à l'ordre du jour des textes pour contraindre le gouvernement et la majorité à débattre et à se prononcer sur des sujets qu'ils refusent d'aborder. Ce sera notamment le cas du CETA que l'exécutif bloque délibérément pour ne pas affronter le refus de la représentation nationale.


André Chassaigne,
Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine



Non à une escalade guerrière dangereuse

Le 12 mars, l'Assemblée s'est prononcée sur l'accord de sécurité entre la France et l'Ukraine. Un accord déjà signé par le président de la République qui ne comporte aucune ligne rouge ni perspective de paix et risque de nous entraîner encore plus dans le conflit.

Depuis le début de la guerre, nous dénonçons l'offensive criminelle lancée par le nationaliste Poutine, en violation de toutes les règles du droit international. Il y a bien un agresseur, Vladimir Poutine, dans cette guerre et un pays en situation de légitime défense, l'Ukraine, qu'il faut soutenir. C'est pourquoi nous avons voté en novembre 2022 la résolution soutenant l'Ukraine et condamnant la guerre lancée par la Russie. Depuis, notre position n'a pas changé. La Russie ne doit pas gagner cette guerre et il faut donner à l'Ukraine les moyens de se défendre, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant.

Ce soutien doit être apporté dans le cadre défini par la France il y a deux ans, lequel comporte des lignes rouges dont le franchissement provoquerait l'entrée en guerre de notre pays contre la Russie et ses alliés. « *Les déclarations va-t-en-guerre du président de la République au sujet de l'envoi de troupes françaises en Ukraine ont fortement choqué nos compatriotes* » a déclaré Fabien Roussel le 12 mars, lors du débat sur l'accord de sécurité franco-ukrainien et la situation en Ukraine.

En effet, rien ne justifie que nous lancions notre jeunesse dans une folie meurtrière, de surcroît placée sous la menace du feu nucléaire. Tout doit être fait pour éviter une escalade guerrière dont personne ne peut prétendre connaître l'is-

sue. Or, l'accord signé le 16 février avec l'Ukraine ne nous conduit pas vers l'apaisement. Au contraire, il risque de nous entraîner plus avant encore dans le conflit.

LA FRANCE DOIT PORTER LA VOIX DE LA PAIX

Notre obsession devrait être de tout mettre en œuvre pour trouver le chemin menant à un cessez-le-feu, à une négociation garantissant la sécurité collective des pays d'Europe, de l'Atlantique à l'Oural ! Toutes les voies diplomatiques n'ont pas été explorées, loin de là. Le Brésil, l'Inde, la Chine ou encore l'Afrique du Sud ont fait des propositions. Le président Erdogan a indiqué que la Turquie était disposée à accueillir un sommet Russie-Ukraine. La Russie elle-même ne s'est-elle pas déclarée prête à signer un accord de cessez-le-feu, comme nous l'a indiqué le président de la République ? La diplomatie, ce n'est pas uniquement savoir discuter avec ses amis, c'est

« *Les déclarations va-t-en-guerre du Président au sujet de l'envoi de troupes françaises en Ukraine ont fortement choqué nos compatriotes.* »
Fabien Roussel



© Aneca Yuriniay - pexels

aussi avoir le courage de chercher des solutions politiques plutôt que de bomber le torse et d'endosser ses habits militaires !

Par ailleurs, œuvrer à une issue diplomatique et rapide à la guerre, ce n'est pas faire injure à l'Ukraine, dont le peuple, courageux et résistant, aspire lui aussi à la paix et à la sécurité. Garantissons-lui de nous trouver à ses côtés pour faire respecter sa souveraineté comme les résolutions de l'ONU, sous l'égide de l'ONU et, si besoin, de casques bleus.

Pour travailler à cette paix, nous appelons à l'organisation d'une conférence sur la sécurité collective des pays européens. La France

a une voix forte à porter, une autre voix que celle de la guerre, quand celle-ci a provoqué la mort d'un demi-million de personnes et semé le chaos aux portes de l'Europe. « *J'ajouterai que la crédibilité de la France, comme celle de l'Union européenne, est liée à la manière dont elle agit vis-à-vis d'autres conflits, comme celui qui a lieu en Palestine* » a lancé Fabien Roussel. En matière de droit international, de respect des résolutions de l'ONU et de dénonciation de crimes comme celui subi par le peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie, il ne saurait y avoir deux poids, deux mesures. Que la France reconnaisse la Palestine dans ses frontières de 1967 serait un acte politique fort, dont s'inspireraient d'autres pays.

OUI À LA SOLIDARITÉ, NON À LA GUERRE

Évidemment, la France doit encore aider l'Ukraine, mais pas seulement en lui donnant des armes. Il y a la solidarité concrète, celle de l'accueil des familles ukrainiennes en France, mais aussi l'aide financière qu'apporte l'Union européenne, dont il convient de dénoncer l'hypocrisie. L'aide de 18 milliards d'euros qu'elle a promis en novembre 2022 s'est révélée être un cadeau empoisonné : elle est versée sous forme de prêt à rembourser, avec intérêts bancaires ! Les libéraux, qui ne peuvent s'empêcher de rechercher leur profit sur le dos des Ukrainiens, devraient avoir honte !

Aujourd'hui, nous appelons le gouvernement à se ressaisir. Voilà pourquoi notre groupe a voté à l'unanimité contre cet accord qui nous engage pour dix ans, avec des objectifs imprécis et en des termes flous. Malheureusement, une majorité de députés a voté pour cet accord, alors qu'une grande majorité de Français est contre. Une fois encore, fidèles à nos convictions, nous avons été ceux qui ont voté contre la guerre et pour la paix, pour une solution politique, diplomatique, comme nous l'avons toujours fait dans l'histoire de notre pays. Aux côtés des Français qui ne souhaitent pas entrer en guerre contre la Russie. ♦



Retrouvez
l'intervention
de Fabien Roussel
le 12 mars 2024

CE QUE PRÉVOIT L'ACCORD FRANCO-UKRAINIEN

Le 16 février, le président de la République et son homologue ukrainien, Volodymyr Zelensky, ont signé un accord bilatéral de sécurité entre la France et l'Ukraine. Conclu pour une durée de 10 ans, et effectif tant que l'Ukraine n'aura pas rejoint l'OTAN, cet accord comprend un renforcement de la coopération militaire entre les deux pays. Concrètement, la France s'est engagée à apporter une aide militaire supplémentaire à l'Ukraine, en 2024, pour un montant de 3 milliards d'euros. Elle s'est également engagée à poursuivre son aide dans différents domaines : fourniture de matériels militaires dont des missiles longue portée, coopération entre industries de défense avec le développement de co-productions, formation des militaires ukrainiens, renseignement...

Négocié de manière anti-démocratique, c'est-à-dire sans consultation au préalable des parlementaires, cet accord a été suivi de déclarations particulièrement inquiétantes du Président Macron qui a affirmé ne pas exclure l'envoi de troupes françaises sur le sol ukrainien. Ces propos ont immédiatement déclenché une vive polémique en France et en Europe, et ont aussitôt été démentis par le chancelier allemand Olaf Scholz qui a rappelé que ce qui avait été décidé au début de la guerre continuait d'être valable pour l'avenir et qu'à ce titre, aucune troupe au sol ne serait envoyée en Ukraine, ni par les États européens ni par les États membres de l'OTAN.



Fusion ASN-IRSN : pourquoi ?

Au terme d'un long feuilleton, l'Assemblée a approuvé la réforme de fusion de l'ASN et de l'IRSN tant voulue par le chef de l'État. Une fusion qui pourrait désorganiser le système actuel et dont le gouvernement a été incapable jusqu'ici de démontrer les avantages.

Du plan Messmer à aujourd'hui, notre pays a construit un modèle unique qui s'est inspiré des catastrophes du passé et du présent, avec un haut degré d'exigence dans le traitement des retours d'expérience. Ce modèle a, dès l'origine, cherché à maintenir une séparation étanche entre l'expertise et la décision, en préservant deux entités, l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) et l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire). Il a su au fil des années garantir la transparence de l'information et a été à la pointe de la recherche scientifique. Ce modèle dual organisé autour de l'ASN et de l'IRSN, nous est envié et aucune institution française ou internationale n'a jamais remis en cause son existence ou son efficacité.

POURQUOI, EN PLEINE RELANCE DE LA FILIÈRE, REVENIR SUR UN MODÈLE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE QUI A FAIT SES PREUVES ?

Pourtant, depuis un an, nous discutons d'un projet de réforme sans motifs, décidé par le fait du Prince dans le silence du Conseil de politique nucléaire. Un projet de fusion de l'ASN et de l'IRSN que ni le rapporteur ni le ministre n'ont su réellement justifier. L'année dernière, lorsque le projet de réforme est apparu, par le biais d'un amendement dans le cadre de l'examen du texte sur l'accélération du nucléaire, nous l'avons rejeté considérant que la construction de nouvelles installations ne pouvait se faire sans garanties. Aujourd'hui, alors que le rapport à l'origine de cette réforme reste secret, opaque, nous aurions dû l'accepter ? Nous aurions dû

céder au chantage à la relance du nucléaire, voter pour aller plus vite, pour être plus efficace ?



© Petar Avramoski - pexels

« Chez vous, les libéraux, casser ce qui marche pour aller plus vite, pour uniformiser, ressemble à une obsession pathologique » a lancé Sébastien Jumel lors de la discussion générale, le 11 mars. Casser notre modèle de sûreté en pleine relance de la filière nucléaire, alors que la charge de travail est inédite

*« Chez vous, les libéraux, casser ce qui marche pour aller plus vite, pour uniformiser, ressemble à une obsession pathologique »
Sébastien Jumel*

pour les personnels et que les défis de recrutement font peser sur toute l'industrie de l'énergie une pression sans précédent. Casser en pleine

période de confiance du pays dans l'énergie nucléaire, un modèle qui rassure et dont nos concitoyens savent qu'il n'est pas synonyme de complaisance.

Il y a dans cette réforme tous les ingrédients du fiasco : un manque de travail, une absence de justifications, des motifs de désorganisation des personnels responsables de notre sécurité collective et, surtout, l'envie, pour le chef de l'État, de transformer notre système de sûreté nucléaire en un grand accompagnateur du business de l'énergie. Il y a aussi des intentions inavouables d'économies budgétaires. Les ressources de l'IRSN ont baissé de près de 10 % en dix ans et la fusion avec l'ASN pourrait faire courir le risque de nouvelles coupes. Cela serait dangereux, au moment où l'IRSN connaît une vague de départs et où l'ASN peine à recruter.

Désorganiser le système actuel ne manquera pas d'accroître les retards dans l'instruction des dossiers, le risque de passer à côté de failles et le sentiment antinucléaire dans le pays. La sûreté a besoin de dualité, de confrontations, de débats. En matière nucléaire, la démontrer, c'est douter, et non être assertif. Nous avons, bien évidemment, voter contre cette réforme et nous réitérerons lors du dernier examen. ♦



Lire l'intégralité de l'intervention de Sébastien Jumel du 11 mars 2024

Prendre en charge intégralement le cancer du sein, lutter contre les inégalités sociales en matière de santé

Qu'est-ce qui vous a conduit à vous intéresser aux injustices financières liées au cancer du sein ?

Lors du dernier Octobre rose, l'opération annuelle destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein, je suis allé à la rencontre de plusieurs malades, dans l'Allier, aux côtés de mon collègue Yannick Monnet, député de la première circonscription du département. Plusieurs d'entre elles nous ont exposé les difficultés financières auxquelles elles sont confrontées, en raison d'une prise en charge insuffisante des « soins de support ». Autrement dit les séances chez le psychologue, l'achat de crèmes, les différentes prothèses, etc. Tous ces soins, produits ou prestations, improprement dénommés « de confort », sont en réalité indissociables du traitement de la maladie. Ils permettent de préserver, autant que possible, l'équilibre physique et moral indispensable pour affronter une épreuve aussi douloureuse.

Quelle est l'ampleur des dépenses supportées par les malades ?

En principe, tous les traitements pour les personnes placées sous le régime de l'Affectation longue durée (ALD) sont pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale. Mais ce postu-



© Assemblée nationale

"TOUS LES SOINS, PRODUITS OU PRESTATIONS, IMPROPREMENT DÉNOMMÉS « DE CONFORT », SONT EN RÉALITÉ INDISSOCIABLES DU TRAITEMENT DE LA MALADIE."

lat, théorique, est contredit par la part croissante du « reste à charge ». Parmi les femmes de moins de 40 ans atteintes d'un cancer du sein, plus de la moitié (52 %), selon une étude menée en 2019 par la Ligue nationale contre le cancer, déclare éprouver des difficultés pour boucler son budget. Des tensions qui découlent des dépenses à assumer personnellement pour ces fameux soins de support.

On retrouve parmi eux des prestations et des produits pris en charge seulement partiel-

lement, voire pas du tout, tels que les prothèses mammaires, les perruques, les soins esthétiques, les activités physiques adaptées, les séances de kinésithérapie, d'acupuncture, etc. Au total, il n'est pas rare que la facture se chiffre en milliers d'euros. A titre d'exemple, le reste à charge moyen pour une reconstruction mammaire est de 1391 euros. Et il peut dépasser les 4000 euros si l'opération est réalisée en secteur 2, où les honoraires sont libres.

Quelle solution apportez-vous avec cette Proposition de résolution ?

Le fait que des personnes placées sous le 100% ALD endossent des dépenses aussi importantes pose cruellement la question des inégalités sociales en matière de santé. Pour des catégories socio-économiques précaires, ces restes à charge peuvent créer ou renforcer une situation déjà difficile. Un tel constat est en contradiction avec la vocation de la Sécurité sociale.

C'est la raison pour laquelle la Proposition de résolution que nous portons, avec Yannick Monnet et l'ensemble des députés communistes et GDR vise à une prise en charge intégrale par la Sécurité sociale de l'ensemble des soins prescrits dans le cadre du cancer du sein. ♦



REFUS D'OBTEMPÉRER

Mi-mars, un jeune homme originaire de La Courneuve est décédé après avoir été percuté par une voiture de police qui le poursuivait en raison d'un refus d'obtempérer. Il faut que ces drames cessent. Un refus d'obtempérer ne peut pas causer la mort. Il faut refonder la doctrine du maintien de l'ordre, revenir à une utilisation mesurée de la réponse policière et réhabiliter la médiation, qui doit être au cœur de la relation entre la police et la population. « Nous demandons le rétablissement de la police de proximité, car celle-ci a fait ses preuves, notamment dans les quartiers populaires » a défendu Soumya Bourouaha lors des questions au gouvernement du 20 mars dernier.

REPRISE D'ASCOMETAL

Le 19 mars, Pierre Dharréville a interpellé le gouvernement sur l'avenir du site Ascometal de Fos-sur-Mer, suite à la déclaration de son actionnaire Swiss Steel de se désengager. Le site de Fos-sur-Mer est un fleuron industriel qui produit de façon décarbonée des aciers spéciaux uniques en Europe, grâce à des savoir-faire d'excellence. Derrière lui, c'est toute une série de fournisseurs et de co-traitants, ainsi que leurs salariés, qui sont concernés. Le député des Bouches-du-Rhône a notamment demandé que la puissance publique engage sa responsabilité pour garantir l'avenir de cet outil industriel en envisageant, le cas échéant, une nationalisation temporaire.

CARTE SCOLAIRE



Le 12 mars, Yannick Monnet a tenu à faire entendre la voix des nombreux

territoires ruraux qui sont à nouveau confrontés, cette année, à l'annonce de dizaines de suppressions de postes dans les écoles. La revendication d'un moratoire de trois ans sur toute nouvelle suppression de poste monte aujourd'hui dans le pays. « Dans toutes ces communes engagées dans des programmes de revitalisation rurale, qui ont investi dans leurs écoles, envisagez-vous au moins de répondre à cette exigence afin d'engager un vrai dialogue avec les élus locaux, de garantir la cohérence de l'action publique et d'assurer l'efficacité de la dépense publique ? » a-t-il plaidé. Sans surprise, la ministre a boté en touche.

L'ÉCOLE EN SEINE-SAINT-DENIS



Depuis fin février, un mouvement social d'ampleur demande un plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis. Dans ce département, le plus pauvre de France hexagonale, l'école de la République ne se contente pas de reproduire les inégalités de naissance, elle les aggrave. Déjà en décembre, Stéphane Peu, associé à la députée Christine Decodts, proposait dans un rapport parlementaire un plan « Pour une école plus forte en Seine-Saint-Denis ». Lors des questions au gouvernement du 6 mars, il a réitéré cette demande : « Madame la ministre, êtes-vous disposée à engager un travail qui fasse de la singularité de la Seine-Saint-Denis une force pour nos enfants et pour la nation tout entière ? »

GRÈVE DES ENSEIGNANTS

Lors de la séance des questions au gouvernement du 2 avril, Édouard

Bénard s'est fait le relais d'une nouvelle journée de mobilisation des enseignants et des parents d'élèves qui réclament l'abandon de la réforme du choc des savoirs, dont l'instauration des groupes de niveaux au collège. « Cette réforme apparaît de plus en plus comme une usine à gaz ingérable qui n'aura d'autres effets que d'aggraver les inégalités » a-t-il souligné. Il a dénoncé une réforme qui contribue au développement d'un système éducatif à deux vitesses et ne répond à aucune attente, alors même que les enseignants crient le manque de moyens pour l'école publique.

NON-CUMUL DES MANDATS

Le 14 mars, nous avons débattu d'une proposition de loi visant à renforcer l'ancrage territorial des parlementaires, en revenant partiellement sur le non-cumul des mandats. La déconnexion de certains élus de la majorité ne sera pas solutionnée par le rétablissement du cumul des mandats. Celui-ci ne saurait pas non plus résoudre la question essentielle de l'affaiblissement du Parlement ; affaiblissement qui n'est pas imputé au non-cumul mais à la façon dont il est traité par l'Exécutif. Examinée dans le cadre de la niche parlementaire du groupe Horizons, la proposition de loi n'a pas pu être votée dans le temps dédié.

BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE

On estime que le bénévolat de protection civile représente, au bas mot, 3 millions d'heures chaque année. C'est simple, on ne peut pas faire sans eux. Et pourtant, les difficultés de recrutement et de fidélisation des bénévoles, ou les difficultés financières des associations agréées, s'accroissent. Aussi, le 27 mars, nous avons voté pour le texte qui se penche sur le sujet et prévoit une plus grande reconnaissance du bénévolat de sécurité civile. Ce faisant, nous n'avons pas manqué de relever l'hypocrisie de certains qui ont participé au concert

de louanges à l'adresse des bénévoles tout en validant le plan d'austérité annoncé par Bruno Le Maire qui ponctionne 52 millions d'euros sur le budget national de la sécurité civile.

INGÉRENCES ÉTRANGÈRES

Le 26 mars, nous avons examiné une proposition de loi visant, sur une période d'expérimentation de 4 ans, à lutter contre les ingérences étrangères en France, notamment grâce à la technique de l'algorithme. Nous avons estimé que cette proposition de loi soulevait les questions de la surveillance gouvernementale et de l'équilibre entre la sécurité nationale et les droits individuels. Nous avons ainsi rappelé que des régimes autocratiques et quelques démocraties sur la pente illibérale profitent de cette lutte légitime pour museler l'opposition politique et pénaliser avant tout la société civile et les contre-pouvoirs. Sans réponses à nos craintes, nous nous sommes abstenus.

FAST FASHION



Voilà des années que les ONG alertent sur les dégâts sociaux et environnementaux qu'occasionne l'essor démesuré de la mode jetable. Le texte visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile, que nous avons examiné mi-mars, constitue un premier pas sur la régulation de la fast fashion en France. Mais il est néanmoins un peu trop timide étant donné l'urgence à agir efficacement. La loi devrait notamment cibler beaucoup plus précisément les profiteurs de misère, ceux qui épuisent en même temps la terre et les travailleurs, et tendre vers

l'interdiction de mise sur le marché des produits issus des formes contemporaines de la traite d'êtres humains.

MASSACRE DU 17 OCTOBRE 1961

Le 28 mars, l'Assemblée nationale a enfin reconnu et condamné fermement le massacre des Français d'origine algérienne du 17 octobre 1961. Ce jour-là, le préfet de police de l'époque, Maurice Papon, a délibérément organisé une répression sanglante contre les « Français musulmans d'Algérie » qui manifestaient pacifiquement pour revendiquer leur liberté de se déplacer comme n'importe quel autre citoyen. Ceux qui ne sont pas morts sous les balles, noyés dans la Seine ou tabassés par les forces de l'ordre, ont été raflés par milliers et ont subi des actes de violence. Plus de 60 ans après les faits, il était temps de condamner fermement cet événement qui nous fait honte. Nous avons également demandé qu'une journée de commémoration officielle soit instaurée.

POUVOIR D'ACHAT

Tout augmente : le chariot de courses, l'essence, les franchises médicales, l'électricité, les mutuelles, les assurances, les loyers, les tickets de transport... Mais aussi les taxes et les impôts, contrairement à ce que le gouvernement veut nous faire croire. « Vous mentez aux Français pour leur demander toujours plus ! » s'est exclamé Fabien Roussel lors des questions au gouvernement du 3 avril. Dans le même temps, le gouvernement continue de protéger les 1% les plus riches du pays qui n'ont jamais gagné autant d'argent ! « Allez-vous mettre à contribution les grandes fortunes et les records de dividendes versés par les grands groupes ? » Évidemment, le Premier ministre a contourné la question pour se livrer, comme à son habitude, à un exercice de satisfecit.

CETA : LE GOUVERNEMENT VEUT

BLOQUER LA NAVETTE PARLEMENTAIRE



Le 26 mars, lors des questions d'actualité, Sébastien Jumel a interrogé le gouvernement sur la suite qu'il compte donner au vote du Sénat qui, le jeudi 21 mars, s'est prononcé, à l'initiative du groupe communiste, contre la ratification par la France de l'Accord économique et commercial global, le CETA. Par ce vote, les sénateurs ont considéré que ce traité entre l'Union européenne et le Canada était le symbole de l'abandon de l'agriculture française et européenne. Désormais, il revient à l'Assemblée nationale de se prononcer. Mais la majorité s'y refuse. En effet, le gouvernement n'a toujours pas déposé le projet de loi sur le bureau de notre Assemblée, quand traditionnellement il transmet les textes dans les 24 heures. « Est-ce un oubli ou le témoignage de son mépris pour le Parlement ? » a lancé Sébastien Jumel. Le ministre a confirmé par son silence que le gouvernement avait l'intention d'entraver la navette parlementaire pour empêcher la représentation nationale de voter sur ce traité. Ce déni démocratique est gravissime et inédit. Aujourd'hui, notre Parlement doit impérativement se prononcer sur la ratification par la France de ce traité qui s'applique provisoirement depuis 7 ans. C'est pourquoi, le 30 mai prochain, nous prendrons nos responsabilités en inscrivant dans notre niche parlementaire un texte pour contraindre le gouvernement à poursuivre le processus démocratique sur le CETA.



#AGENDA

MAI 2024 **JOURNÉE D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE**

Le jeudi 30 mai, de 9 h à minuit, se déroulera notre journée d'initiative parlementaire, communément appelée « niche parlementaire ». Ce jour-là, il nous appartiendra de fixer l'ordre du jour de la séance avec des textes de notre choix. L'examen en commission aura lieu la semaine précédente. L'ensemble des débats, en commission et dans l'hémicycle, sera retransmis en direct, et en différé, sur le portail de l'Assemblée nationale. Rendez-vous également sur nos réseaux sociaux pour suivre les discussions, réagir et partager ! #InitiativesPCF

MAI 2024 **FIN DE VIE**

Fin mai, l'Assemblée débatera du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie. Cette nouvelle loi est destinée à répondre à des cas ou des « situations humainement difficiles » auxquels la loi Clayes-Leonetti n'apporte pas de solution actuellement. C'est là le point de départ communément admis tant par la Convention citoyenne que par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) qui ont été chargés d'examiner la pertinence de légiférer de nouveau sur la fin de vie.

MAI 2024 **LOI D'ORIENTATION AGRICOLE**

Le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture arrivera à l'Assemblée le 13 mai prochain. Avec ce texte, le gouvernement dit vouloir apporter des solutions aux enjeux auxquels est confronté le monde agricole, de la transmission des exploitations à la transition écologique. Après la colère des agriculteurs de ce début d'année, ce texte, maintes fois repoussé, était très attendu. Mais en l'état, il apparaît d'ores et déjà comme une coquille vide, un gadget législatif.



André CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



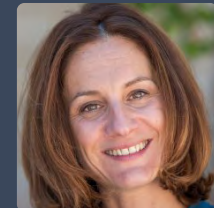
Edouard BÉNARD
député de Seine-Maritime



Soumya BOUROUJHA
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Yannick MONNET
député de l'Allier



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Steve CHAILLOUX
député de Polynésie



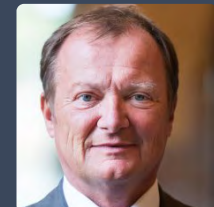
Emeline K/BIDI
députée de la Réunion



Karine LEBON
députée de la Réunion



Tématai LE GAYIC
député de Polynésie



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Marcellin NADEAU
député de la Martinique



Mereana REID-ARBELOT
députée de Polynésie



Davy RIMANE
député de Guyane



Jiovanny WILLIAM
député de la Martinique



Nicolas SANSU
député du Cher



Jean-Marc TELLIER
député du Pas-de-Calais

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

Restez informés
encore plus régulièrement
en vous abonnant
à notre infolettre
bimensuelle



NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81

